

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES La Roche-sur-Yon, le 27/05/2020 DÉPÔT DES CANDIDATURES POUR LE SECOND TOUR DU 28 JUIN 2020

Le dépôt des candidatures pour le second tour de scrutin des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020 s'effectuera **exclusivement sur rendez-vous** les :

- vendredi 29 mai de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- mardi 2 juin de 9h à 11h30 et de 13h30 à 18h

Les candidatures déposées les 16 et 17 mars dernier pour lesquelles un récépissé définitif a été délivré demeurent valables.

Les candidatures seront reçues au niveau de chaque arrondissement selon les modalités suivantes :

Communes de l'arrondissement de	Lieu de dépôt	N° de téléphone pour la prise de RDV	Communes concernées par un dépôt de candidature pour le second tour
LA ROCHE-SUR-YON	Préfecture 29 Rue Delille la Roche-sur-Yon	02-51-36-71-25	Dompierre-sur-Yon et La Roche-sur-Yon et toutes les communes pour lesquelles des fusions de listes interviendront quel que soit l'arrondissement
LES-SABLES-D'OLONNE	Sous préfecture 54 Avenue Georges Pompidou Les-Sables-d'Olonne	02-51-23-93-93	Bouin, Challans, Commequiers, Les Sables-d'Olonne, Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Vincent-sur-Jard et Vairé
FONTENAY-LE-COMTE	Sous-préfecture, maison de l'État 16,18 Quai Victor Hugo Fontenay-le-Comte	02-51-50-14-22	Fontenay-le-Comte, Sainte-Hermine, La Chapelle-aux-Lys et Loge-Fougereuse

### Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16  
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr  
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📱 @PrefetVendee - 📺 @prefetvendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon



## PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

L'enregistrement des candidatures en préfecture et sous-préfecture s'effectuera dans le respect des gestes barrière et de distanciation physique. Le nombre de personnes admises pour déposer la liste sera au maximum de deux. Le port du masque sera obligatoire. Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition des déposants.

### **Composition du dossier de candidature :**

#### **Communes de – de 1 000 habitants :**

- La déclaration de candidature originale de chaque candidat, renseignée, datée et signée (formulaire cerfa n° 14996\*03), complétée, en cas de candidatures groupées, de la mention manuscrite du consentement de chacun candidat à se porter candidat.
- En cas de dépôt de candidatures groupées ou si le candidat donne mandat à une personne pour déposer sa candidature à sa place, le mandat original établi et signé par le ou les candidats et le mandataire.
- Les justificatifs de nature à prouver l'identité, la qualité d'électeur et l'attache avec la commune de chaque candidat, à l'exception, pour l'attache avec la commune, des députés et sénateurs dans les communes du département où ils ont été élus (cf notice explicative en page 3 du formulaire cerfa n° 14996\*03).

#### **Communes de 1 000 habitants et plus :**

Une déclaration de candidature est obligatoire pour pouvoir se présenter au 2<sup>ème</sup> tour de scrutin.

Seules peuvent se présenter au second tour de scrutin les listes ayant obtenu au 1<sup>er</sup> tour un nombre de suffrages au moins égal à 10% du total des suffrages exprimés.

Par ailleurs, seules peuvent fusionner avec une liste se présentant au second tour les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour.

#### **1/ Liste identique au 1<sup>er</sup> tour**

- La déclaration de la liste présentée par le représentant de liste (formulaire cerfa n° 14998\*02).
- Le cas échéant, le mandat donné au responsable de liste pour déposer la candidature à sa place.
- La liste des candidats à l'élection municipale.
- La liste des candidats à l'élection communautaire.

### **Service départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📍 prefetvendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon



## PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### 2/ Fusion de listes


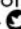


- La déclaration de la liste présentée par le représentant de liste (formulaire cerfa n° 14998\*02).
- Le cas échéant, le mandat donné au responsable de liste pour déposer la candidature à sa place.
- La déclaration de candidature de chaque candidat (formulaire cerfa n° 14997\*03) avec la mention manuscrite de son consentement à se porter candidat.
- La liste des candidats à l'élection municipale.
- La liste des candidats à l'élection communautaire.
- La notification par le représentant de la (ou des) liste(s) secondaire(s) du choix de la liste d'accueil pour les candidats qui se présentent au 2ème tour (voir modèle ci-après).

*Les candidats ayant figuré sur une liste ayant atteint le seuil de 10 % au premier tour ne peuvent figurer, au second tour, que sur une même liste. Les listes peuvent être modifiées dans leur composition pour comprendre des candidats ayant figuré au premier tour sur d'autres listes, sous réserve que celle-ci ne se présente pas au second tour et qu'elles aient obtenu, au premier tour, au moins 5 % des suffrages exprimés*

### Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  prefetvendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon